

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 mai 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-126, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Gauthier: Rappel au Règlement.

M. Friesen: Voyons, Jean!

M. Gauthier: Je regrette que mon ami s'oppose à mon rappel au Règlement, qui est tout à fait raisonnable.

M. le Président: Je rappelle au député que c'est la présidence qui décide de donner ou non la parole à un député. Le député a la parole.

M. Gauthier: Vous êtes très aimable, monsieur le Président. Je ne saurais en dire autant de nos amis d'en face. Je remarque que nous n'avons pas reçu le *hansard* aujourd'hui. Pourriez-vous nous dire s'il nous sera distribué avant la période des questions? Ou y aurait-il une raison pour laquelle nous ne l'avons pas reçu ce matin et qu'il conviendrait de nous expliquer?

[Français]

M. le Président: J'apprécie beaucoup l'intervention de mon collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, concernant le compte rendu officiel des *Débats*. Je suis informé que le compte rendu officiel des *Débats* serait bientôt disponible.

M. Gauthier: Bientôt?

M. le Président: Bientôt.

[Traduction]

Mlle Nicholson (Trinity): Le débat.

M. Gauthier: Le débat.

● (1010)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-126 tendant à modifier la Loi sur les accords de

Bretton Woods et des accords connexes. Aux termes du projet de loi, le Parlement canadien sera habilité à contribuer au mécanisme amélioré d'ajustement structurel du Fonds monétaire international. La loi autorisera le ministre des Finances à avancer des fonds en fiducie pour les besoins du mécanisme. Ce matin, je suis très heureux d'expliquer la teneur du projet de loi aux députés.

[Français]

La création de ce mécanisme est une importante mesure prise par le FMI pour aborder les problèmes d'endettement des pays les moins développés du globe. Ce mécanisme ajoutera de façon importante aux ressources du mécanisme d'ajustement structurel mises sur pied en 1986 pour aider les pays à faible revenu à équilibrer leur balance des paiements à des conditions très avantageuses.

Une fois le mécanisme amélioré d'ajustement structurel en place, l'ampleur des problèmes des pays les moins développés à l'égard de leur balance des paiements a suscité des demandes d'aide accrue. Il est devenu évident que les organisations internationales devaient aborder les problèmes des pays débiteurs les plus pauvres, surtout ceux du Sahel, grâce à de nouvelles mesures spéciales. La lenteur extrême de leur développement économique et la faible croissance de leurs marchés d'exportation contraient sérieusement leurs efforts de redressement. Le fardeau de leur dette était devenu un important obstacle à leur développement économique.

Confrontés à ces maigres perspectives économiques, certains pays en développement hésitaient à poursuivre ou à entreprendre des initiatives soutenues d'ajustement sous les auspices du Fonds monétaire international. Il devenait évident que ces pays auraient besoin d'une aide financière accrue, à des conditions de faveur, pour instaurer efficacement de vastes réformes. Même si les ressources du mécanisme d'ajustement structurel étaient limitées, elles ont constitué une forme d'aide adéquate parce que des conditions plus favorables et l'échéance prolongée des ressources du mécanisme d'ajustement structurel, comparativement au simple prêt de fonds, sont nécessaires à l'ajustement de ces économies fragiles. Il a donc été suggéré d'accroître les ressources du mécanisme d'ajustement structurel.

[Traduction]

C'est au sommet de Venise, en juin 1987, que les pays industrialisés du le Groupe des Sept ont approuvé l'établissement du mécanisme amélioré d'ajustement structurel. Le premier ministre (M. Mulroney) avait alors donné l'assentiment du Canada. Comme conséquence de l'accord international tendant à aider davantage les pays pauvres criblés de dettes, le FMI a décidé de tripler le budget du mécanisme d'ajustement structurel, amélioration dont on ne saurait nier l'importance.